



2017-2018

— RAPPORT ANNUEL —



Commission scolaire des
Rives-du-Saguenay



TABLER DES MATIÈRES

04

MOT DE LA PRÉSIDENTE ET
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
PAR INTÉRIM

05

MEMBRES DU CONSEIL
DES COMMISSAIRES PAR
CIRCONSCRIPTION

06

MEMBRES DES
SERVICES ADMINISTRATIFS

07

Liste de nos établissements

08-13

BONS COUPS 2017-2018

14-15

PRINCIPALES RÉALISATIONS
RELATIVES AU PLAN
STRATÉGIQUE 2014-2019

16-18

REDDITION DE COMPTES
PLAN STRATÉGIQUE 2014-2019

19

RAPPORT DU PROTECTEUR
DE L'ÉLÈVE

20-21

ÉLÉMENTS RELATIFS À
L'INTIMIDATION ET À LA
VIOLENCE À L'ÉCOLE

22-23

PRINCIPAUX INDICATEURS
DE RÉUSSITE

24

ÉTAT DE LA SITUATION
FINANCIÈRE

25

LOI SUR LA GESTION
ET LE CONTRÔLE DES
EFFECTIFS

26

ACTIONS ET DÉCISIONS DU
CONSEIL DES COMMISSAIRES
2017-2018

27-29

CODE D'ÉTHIQUE ET
DE DÉONTOLOGIE DES
COMMISSAIRES

29

LOI FACILITANT LA DIVULGATION

30

MANQUEMENTS AU CODE
D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE APPLICABLE
AUX COMMISSAIRES



MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM



Au terme de l'année scolaire 2017-2018, nous pouvons affirmer que les derniers mois marquent un temps d'arrêt pour la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay. Un jalon dans la ligne du temps de cette grande organisation qui permet de nous reconstruire sur de nouvelles bases et de jeter un coup d'œil vers l'avenir prometteur qui se profile.

Notons d'abord qu'un important mouvement au sein de l'équipe de gouvernance de la Commission scolaire a eu lieu en cours d'année, et ce, à tous les niveaux. Nous tenons entre autres à souligner le décès de Mme Sylvie Belzile des suites d'une longue maladie. Le souvenir de Mme Belzile, commissaire de la circonscription n° 12 (secteur Bas-Saguenay et Ferland-et-Boilleau) et impliquée au sein de la Commission scolaire depuis plus de 25 ans, restera assurément gravé dans la mémoire de chaque personne qui aura croisé son chemin. Son expérience professionnelle dans le domaine de la finance lui conférait une vision unique du développement économique des communautés par la valorisation de l'éducation. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles Mme Belzile a reçu la médaille d'argent de l'Ordre du mérite de la Fédération des commissions scolaires du Québec à titre posthume.

Le commissaire Michel Girard, également impliqué depuis de nombreuses années au sein de notre organisation, a lui aussi cédé son siège au printemps 2018 pour des raisons de santé. Souhaitons donc la bienvenue à Mme Dany Côté, élue commissaire de la circonscription n° 12 en février, et à M. Josey Lacognata, nommé commissaire de la circonscription n° 5 (secteur sud de Chicoutimi) en avril, qui prennent le relais de leurs prédécesseurs afin de représenter leurs concitoyens au sein du conseil des commissaires.

Le printemps 2018 a également été occupé par la mise sur pied du comité de pilotage du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de notre commission scolaire, suivie d'une vaste consultation auprès de TOUS les membres de notre personnel, des parents, des élèves et de l'ensemble de la communauté de notre territoire. Le PEVR prendra forme au cours de la prochaine année et mettra les priorités ciblées par la population au cœur de la nouvelle planification stratégique 2018-2022 de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

L'année 2017-2018 aura enfin permis d'amorcer une grande révision de l'ensemble des aspects de la gouvernance de notre organisation. Se poursuivant jusqu'en juin 2019, cette démarche prévoit l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action détaillé quant à l'optimisation de nos fonctionnements internes, basé sur les saines pratiques de gestion.

Plusieurs défis sont donc à relever au cours de l'année qui s'amorce. Étant tous mobilisés pour l'accomplissement de notre mission première qu'est le développement du plein potentiel de tous nos élèves, jeunes et adultes, nous atteindrons des sommets et saurons surmonter les épreuves pour en ressortir encore meilleurs. D'ailleurs, les pages de ce rapport annuel regorgent d'exemples d'élèves méritants et de projets lumineux et mobilisants.



Liz S. Gagné

Liz S. Gagné,
présidente

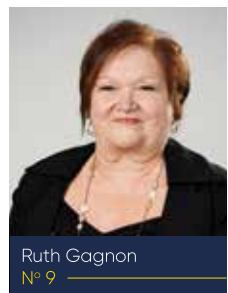
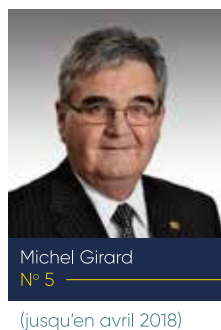


J. Pressé

Jean-François Pressé,
directeur général par intérim

Bonne lecture!

MEMBRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES PAR CIRCONSCRIPTION



COMMISSAIRES-PARENTS



MEMBRES DES SERVICES ADMINISTRATIFS

DIRECTION GÉNÉRALE

Chantale Cyr
Directrice générale
(jusqu'en mars 2018)

Jean-François Pressé
Directeur général adjoint
Directeur général par intérim
(à partir de novembre 2017)

Johanne Allard
Directrice générale adjointe par intérim
(à partir de février 2018)

Hélène Aubin
Coordonnatrice des communications

Claudie Fortin
Coordonnatrice des communications
par intérim (à partir de novembre 2017)

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Sarah Tremblay
Secrétaire générale

Geneviève Gilbert
Secrétaire générale par intérim
(novembre et décembre 2017)

SERVICES ÉDUCATIFS JEUNES

Johanne Allard
Directrice (jusqu'en février 2018)

Isabelle Boivin
Directrice adjointe

Catherine Gagné
Directrice adjointe

Patrice Harvey
Agent d'administration
(à partir de février 2018)

EXÉCUTIF DU COMITÉ DE PARENTS

Caroline Tremblay
Présidente

Natacha Durand
Vice-présidente

Virginie Boudreault
Vice-présidente

Nicolas Dufour
Directeur

SERVICES ÉDUCATIFS ADULTES

Monique Beaudry
Directrice par intérim

Éric Nadeau
Coordonnateur

SERVICE INFORMATIQUE

Paul Lalancette
Directeur

Gino Villeneuve
Directeur par intérim
(de décembre 2017 à février 2018)

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Jocelyn Ouellet
Directeur

Geneviève Gilbert
Directrice adjointe

Chantale Fortin
Coordonnatrice

Valérie Côté
Agente d'administration

Andrée-Anne Gagnon
Agente d'administration

SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Martin Deschênes
Directeur

Sébastien Malenfant
Directeur adjoint
(jusqu'en avril 2018)

Armand Bergeron
Directeur adjoint par intérim
(à partir de mai 2018)

Alain Duchesne
Régisseur

Julie Gaudreault
Agente d'administration
(jusqu'en janvier 2018)

Régisseuse
(à partir de janvier 2018)

Mario Girard
Régisseur
(à partir de janvier 2018)

SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Carl Duchesne
Directeur

Audrey Lavoie
Directrice adjointe
(jusqu'en décembre 2017)

Directrice par intérim
(à partir de décembre 2017)

Marie-Josée Caron
Régisseuse par intérim
(à partir de mars 2018)

Francis Maltais
Régisseur
(jusqu'en mars 2018)

Directeur adjoint par intérim
(à partir de mars 2018)

Annie Girard
Régisseuse au transport scolaire

Gina Girard
Agente d'administration
(à partir de mars 2018)

France Tremblay
Agente d'administration

LISTE DE NOS ÉTABLISSEMENTS

ÉCOLES PRIMAIRES

André-Gagnon

Isabelle Gauthier, directrice

Antoine-de-Saint-Exupéry

Karine Lavoie, directrice

De la Pulperie

Patricia Aubut, directrice

Des Quatre-Vents / La Carrière

Marc Girard, directeur

Du Vallon / Marie-Médiatrice / Saint-Félix

Pascale Simard, directrice

Félix-Antoine-Savard

Luc Émond, directeur

Jean-Fortin / La Source

Hervey Beaulieu, directeur
Sonia Sirois, directrice adjointe

Le Roseau / Sainte-Rose

Sandra Boulianne, directrice

L'Horizon / Sainte-Bernadette

Pascal Martel, directeur

Médéric-Gravel / Au Millénaire

Marie-Josée Villeneuve, directrice
Virginie Hallahan Pilotte, directrice adjointe
(jusqu'en avril 2018)
Nadia Rose (à partir de mai 2018)

Mont-Valin / Sainte-Claire

Carl Bouchard, directeur (jusqu'en avril 2018)
Virginie Hallahan Pilotte, directrice
(à partir de mai 2018)

Notre-Dame / des Jolis-Prés

Louise Noël, directrice
Mélanie Girard, directrice adjointe

Notre-Dame-du-Rosaire

Sophie Richard, directrice

Saint-Cœur-de-Marie / Saint-Antoine

Marie-Josée Tremblay, directrice

Saint-David

Sylvain Morissette, directeur

Saint-Denis / Saint-Isidore

Annie Gaudreault, directrice

Saint-Joseph

Ginette Tremblay, directrice

Sainte-Thérèse

Marie-Josée Simard, directrice

Vanier / Saint-Gabriel

Marie-Claude Tremblay, directrice

École primaire et secondaire Fréchette

Raynald Gagné, directeur

ÉCOLES SECONDAIRES

Charles-Gravel

Mireille Boutin, directrice
Catherine Boivin, directrice adjointe
Michelle David, directrice adjointe
Isabelle Tremblay, directrice adjointe
Serge Tremblay, directeur adjoint
Armand Bergeron, gestionnaire d'établissement

De l'Odysée Lafontaine / Dominique-Racine

Jean-François Proulx, directeur
Alain Bélanger, directeur adjoint
Mélanie Girard, directrice adjointe
Stéphane Minier, directeur adjoint
Claude Tremblay, directeur adjoint
Karyne Thibodeau, directrice adjointe
(Centre ressources)
Stéphane Angers, gestionnaire d'établissement

Des Grandes-Marées

Sonia Deschênes, directrice
Régis Lavoie, directeur adjoint
France Morin, directrice adjointe
Dany Larouche, gestionnaire d'établissement

CENTRE DE FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

Centre de formation générale des adultes des Rives-du-Saguenay

Patricia Bouchard, directrice
Rébeka Fortin, directrice adjointe

CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Centre de formation en équipement motorisé (CFEM) et Centre de formation professionnelle (CFP) du Fjord

Gilbert Paiement, directeur par intérim
Robin Vachon, directeur adjoint par intérim

Centre de formation professionnelle L'OASIS

Dominic Boily, directeur
Lancy Gagnon, directrice adjointe
Linda Fortin, directrice adjointe
Mélanie Paradis, directrice adjointe par intérim
(d'août 2017 à juin 2018)





BONS COUPS 2017-2018

Les élèves et le personnel de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay se sont distingués tout au long de l'année scolaire dans différents projets, implications ou participations à des concours ou compétitions de tous les types. Plusieurs de ces exploits et réalisations ont défrayé les manchettes dans les médias ou sur les différentes plateformes électroniques. Félicitations aux élèves et aux membres du personnel qui se sont dépassés ou qui ont récolté les honneurs!

BOURSE ATHLÈTE EXCELLENCE



CREDIT PHOTO: MAXIME CÔTE

Lors de la 26^e édition du Programme de bourses Banque Nationale au sein de la Fondation de l'athlète d'excellence du Québec en mars 2018, Alex-Antoine Marquis de l'Odysée Dominique-Racine a reçu une bourse de soutien à la réussite académique et sportive.

Félicitations Alex-Antoine!

PROFIL

Alex-Antoine Marquis, Tennis – Saguenay (La Baie)

- Médaillé d'or en double et d'argent en simple chez les 16 ans et moins aux Championnats canadiens extérieurs;
- Champion en double aux Jeux du Canada;
- Demi-finaliste d'un tournoi 18 ans et moins de la fédération internationale (ITF) au Mexique;
- Étudie en 5^e secondaire dans l'option sciences du programme Sport-Études de l'école de l'Odysée Lafontaine / Dominique-Racine.

CHAMPIONNAT NAWATOBI



Félicitations à Félix Boivin, élève de l'école secondaire des Grandes-Marées, qui a participé au championnat canadien de Nawatobi qui a eu lieu à Ottawa le 12 mai 2018! L'exécution de ses routines lui a valu la première position de la catégorie maître intermédiaire et la 2^e place en vitesse, toutes catégories confondues. Félix s'est également classé 7^e au Top 12 nord-américain.

Bravo pour ces belles performances!

Le Nawatobi est un sport dans lequel les athlètes effectuent des routines de saut à la corde sur tremplin.



BRIGADES CULINAIRES

Quatre élèves de l'école secondaire de l'Odysée / Dominique-Racine ont remporté la finale régionale de l'Est des brigades culinaires qui a eu lieu dans la région de la Beauce, le 17 mai 2018.

Les brigades culinaires, mises en place dans les écoles secondaires Charles-Gravel et de l'Odysée par l'organisme À vos marques, santé! ont permis à ces jeunes d'apprendre à cuisiner et de réaliser des défis culinaires.

Sur la photo : les apprentis cuisiniers, Charles Bittner, Kevin Trottier-Nadeau, Alexandra Tremblay et Étienne Grenon, accompagnés du chef Simon Bernier et de l'enseignant Wren Lemieux.

DÉFI GÉNIE INVENTIF ÉTS

Au cours du printemps 2018, les élèves de notre commission scolaire ont fait bonne figure à la finale régionale du Défi Génie inventif ÉTS. Ainsi, à la fin mai, plusieurs jeunes de l'école secondaire de l'Odysée Lafontaine / Dominique-Racine ont fait partie de la délégation régionale pour la finale provinciale à Montréal et s'y sont illustrés avec brio. Un BRAVO particulier à Clara Blouin, Maéva Provencher, Zoé Gauthier qui ont alors remporté la 1^{re} place du 2^e cycle!



École secondaire de l'Odysée
Dominique-Racine

Médaille d'or régionale et 1^{er} place provinciale / 2^e cycle

Clara Blouin, Maéva Provencher, Zoé Gauthier en compagnie de Réjean Fournier, juge en chef



École secondaire de l'Odysée
Dominique-Racine

Médaille d'argent régionale et 6^e place provinciale / 2^e cycle et gagnants du Prix ArcelorMittal Produits longs Canada

Antoine Tremblay-Simard, Thomas Bergeron, William Ferguson en compagnie de Réjean Fournier, juge en chef



École secondaire de l'Odysée
Lafontaine

Médaille d'argent régionale et 9^e place provinciale / 1^{er} cycle

Justin Nadeau, Eddy Beaudoin en compagnie de Luc Duchesneau, vice-président de Technoscience Saguenay-Lac-Saint-Jean

DÉFI OSENTREPRENDRE

Le 3 mai 2018 avait lieu le Gala régional du 20^e Défi OSEntreprendre Saguenay-Lac-Saint-Jean au Cégep de St-Félicien. La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay y a bien été représentée, remportant la première place dans 6 catégories.

Voici donc nos lauréats régionaux du volet Entrepreneuriat étudiant pour les catégories des écoles primaires, secondaires ainsi que pour la formation professionnelle et l'éducation aux adultes.

- L'école Vanier - 1^{er} place dans la catégorie Primaire 1-2 avec son projet *Prends Bain soin de toi.*
- L'école Des Jolis-Prés - 1^{er} place dans la catégorie Primaire 3-4 avec son projet *Des pas responsables pour diminuer notre empreinte.*
- L'école Marie-Médiatrice - 1^{er} place dans la catégorie Primaire 5-6 avec son projet *Les sacs d'épicerie Marie-Med.*
- L'école primaire et secondaire Fréchette - 1^{er} place dans la catégorie Secondaire formation générale 2^e cycle avec son projet *Astuces scolaires.*
- Les écoles secondaires Charles-Gravel et de l'Odysée Dominique-Racine, respectivement, 1^{er} et 2^e place dans la catégorie Secondaire adaptation scolaire avec leurs projets *Les rescapées* et *Les vieilles caisses.*
- Le CFGA des Rives - 1^{er} place dans la catégorie Formation professionnelle et éducation des adultes avec son projet *Aide-Bénévole.*



École Fréchette
Projet : Astuces scolaires



École secondaire Charles-Gravel
Projet : Les rescapées



École Vanier
Projet : Prends Bain soin de toi



École Des Jolis-Prés
Projet : Des pas responsables pour diminuer notre empreinte

Félicitations à tous nos participants qui ont su démontrer leur fibre entrepreneuriale et qui ont osé entreprendre!

EXPO-SCIENCES HYDRO-QUÉBEC

Du 19 au 22 avril 2018, se déroulait la 40^e édition de la Super Expo-sciences Hydro-Québec à Shawinigan.

Lors de la cérémonie de remise de prix, quatre élèves provenant tous de l'école secondaire de l'Odyssee Dominique-Racine se sont démarqués grâce à leurs projets novateurs.

Nous souhaitons également souligner la participation de Catherine Plante à l'Expo-sciences internationale 2018 d'Auvergne en France, du 21 au 28 mai 2018, et d'Emmy Tremblay à l'Expo-sciences pancanadienne à Ottawa, du 12 au 19 mai 2018, au cours de laquelle elle a remporté plusieurs prix dont le Prix de l'Excellence – Senior – Médaille de bronze.

Félicitations à tous!



Félicia Harvey, gagnante du Prix de la Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche ainsi que du Prix de reconnaissance Francis-Boulva.

Projet
Texture tu me tortures!



Philippe-Olivier Belley, gagnant d'une bourse d'études de l'Université de Sherbrooke.

Projet
Quand sucrer devient compliqué



Emmy Tremblay, gagnante du Prix de reconnaissance Francis-Boulva.

Projet
Embarquez... l'avenir s'envole



Catherine Plante, gagnante d'une bourse d'études de l'Université de Sherbrooke, faculté de la médecine et de la science santé et du Prix de reconnaissance Francis-Boulva.

Projet
N'est pas accro qui veut !

MAGAZINE OVNI



Le 31 mai 2018, les élèves du projet OVNI du Centre de formation générale des adultes (CFGa) des Rives-du-Saguenay ont procédé au lancement officiel du magazine qu'ils ont entièrement conçu au cours des mois précédents. La publication a été distribuée dans les deux pavillons du CFGa, dans les bibliothèques des écoles secondaires et auprès de différents organismes jeunesse de notre territoire.

Félicitations aux jeunes et à leurs enseignantes qui ont participé à toutes les étapes de production de ce magazine (écriture des textes, mise en page, etc.) et qui ont travaillé plusieurs mois pour arriver à ce superbe résultat!



MÉDAILLE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA

Le mérite académique était à l'honneur à l'automne 2017 à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, alors que quatre anciens élèves ont reçu la Médaille au mérite du Gouverneur général du Canada au cours d'une cérémonie officielle.

Olivier Bergeron-Houde (école secondaire Fréchette), Guillaume Gagnon (école secondaire des Grandes-Marées), Charles Fortin (école secondaire de l'Odyssée Dominique-Racine) et Joey Lavoie (école secondaire Charles-Gravel) ont été récompensés pour avoir obtenu la plus haute moyenne générale aux examens du ministère (4^e et 5^e secondaire) dans leur école respective.

En plus d'avoir reçu la Médaille au mérite du Gouverneur général du Canada qui constitue la plus haute distinction attribuée à des élèves ou à des étudiants d'institutions d'enseignement à l'échelle canadienne, ces quatre jeunes inspirants se sont vus remettre une bourse d'exemption de droits de scolarité d'une valeur de 1 000 \$ à l'Université du Québec à Chicoutimi. En outre, afin de souligner la persévérance et les efforts soutenus dont ces élèves ont fait preuve tout au long de leur parcours, les écoles secondaires leur ont remis à chacun une bourse d'un montant de 300 \$.

PROFIL DES LAURÉATS 2017

OLIVIER BERGERON-HOUE

Jeune homme très impliqué et sociable, Olivier Bergeron-Houde est diplômé de l'école primaire et secondaire Fréchette. Tout-petit, il rêvait de devenir acteur et s'est plutôt tourné vers la photo et la vidéo, de la scénarisation au montage. Fidèle à ses passions, Olivier poursuit maintenant son parcours académique au Cégep de Jonquière en Art et technologie des médias, profil production télévisuelle et postproduction. Olivier et cinq de ses amis ont créé le groupe Les cousins Fréchette et ont réalisé les capsules vidéo SOS politesse. Grâce à ce projet, ils ont remporté les honneurs au Gala Forces AVENIR provincial 2017 dans la catégorie projet engagé.

GUILLAUME GAGNON

Guillaume Gagnon est diplômé de l'école secondaire des Grandes-Marées et étudie maintenant en Sciences de la nature au Cégep de Chicoutimi. Ce passionné des sciences possède un tempérament jovial et rassembleur. Pratiquant les différentes disciplines du triathlon au niveau compétitif depuis plusieurs années et membre du Club de natation Béluga de La Baie, Guillaume fait maintenant du vélo pour le plaisir. Il est impliqué auprès des plus jeunes comme coach en natation et travaille également comme sauveteur. Jeune homme responsable et passionné, Guillaume accorde la priorité à ses études et son parcours scolaire exceptionnel en est le résultat tangible.

CHARLES FORTIN

De tempérament sérieux, Charles est un jeune homme polyvalent qui a joué du piano pendant plusieurs années et qui accorde une attention particulière à la progression de son parcours académique. Il performe également au niveau junior en patinage de vitesse, se classant 32^e au Canada dans sa catégorie. D'un naturel agréable et impliqué, Charles est entraîneur pour le club de patinage de vitesse Les Comètes de Chicoutimi. Il est diplômé de l'école secondaire de l'Odyssée Dominique-Racine et étudie maintenant en Sciences de la nature au Cégep de Chicoutimi. Il aimerait poursuivre son cheminement en médecine ou en médecine dentaire.

JOEY LAVOIE

Diplômé de l'école secondaire Charles-Gravel, Joey Lavoie est un jeune homme dynamique qui a des intérêts variés. Sportif, il pratique le hockey depuis plusieurs années et travaille comme moniteur de ski et comme sauveteur dans différentes piscines de la ville. Maintenant étudiant en Sciences de la nature au Cégep de Jonquière, Joey fait preuve d'une ouverture à l'autre, il aime les gens et possède un côté sociable bien développé. On le décrit comme un jeune discipliné, polyvalent et équilibré.



Sur la photo de gauche à droite : Guillaume Gagnon, Olivier Bergeron-Houde, Charles Fortin et Joey Lavoie.

OLYMPIADES QUÉBÉCOISES DES MÉTIERS ET DES TECHNOLOGIES

Du 2 au 5 mai 2018, se déroulaient la 15^e édition des Olympiades québécoises des métiers et des technologies à la Place Bonaventure de Montréal.

Une étudiante du Centre de formation en équipement motorisé (CFEM), Laura Privé, a su tirer son épingle du jeu en remportant la médaille de l'Excellence pour l'ensemble des journées de compétition. Mme Privé s'est d'ailleurs démarquée pour la qualité de son travail.

Félicitations pour cette reconnaissance bien méritée!



FORCES AVENIR GAGNANTS PROVINCIAUX

Félicitations à Magalie Thibeault (élève engagée) et aux Cousins Fréchette (projet engagé) qui sont lauréats québécois du Gala Forces AVENIR au secondaire!

Deux des quatre grands lauréats provinciaux 2017 proviennent de l'école secondaire Fréchette... **BRAVO!**

Forces AVENIR a pour mission de reconnaître, d'honorer et de promouvoir l'engagement étudiant à travers des projets qui permettent aux jeunes de développer leurs forces, d'accroître leur niveau de responsabilité et leur sentiment d'appartenance à leur collectivité. À l'heure actuelle, 18 universités, 18 commissions scolaires et près d'une centaine d'écoles secondaires québécoises participent aux programmes de reconnaissance mis de l'avant par Forces AVENIR.



Les Cousins Fréchette, ce groupe composé de six jeunes utilise leurs réalisations vidéo pour passer des messages positifs, améliorer l'ambiance de leur établissement scolaire et rallier leur communauté.

Magalie est très impliquée, tant à l'école que dans la communauté. Elle est de ces gens qui rassemblent et qui laissent une empreinte durable dans leur milieu.



PRINCIPALES RÉALISATIONS RELATIVES AU PLAN STRATÉGIQUE 2014-2019

ET À LA CONVENTION DE PARTENARIAT, DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Cette année représente la dernière tranche du plan stratégique 2014-2019 de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, puisqu'à partir du 1^{er} juillet 2018, le Plan d'engagement vers la réussite sera la référence de la reddition de comptes. La reddition de comptes 2017-2018 porte donc sur la convention de partenariat et sur le plan stratégique de la commission scolaire. Au cours de l'élaboration de ce plan stratégique, il a été convenu de fusionner ces deux processus administratifs afin de centrer les actions sur la mission de l'organisation et de mesurer les impacts de ces actions à l'aide des mécanismes de régulation et de reddition de comptes.

La première orientation, détaillée dans le tableau des pages suivantes (buts 1 à 5), définit les priorités et les objectifs de la convention de partenariat déterminés avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Les orientations 2, 3 et 4 correspondent aux priorités visées par la Commission scolaire pour 2014-2019 (buts 6 à 11).

Pour l'année 2017-2018, 17 des 26 cibles ont atteint ou dépassé les objectifs fixés, représentant 66 % des cibles mesurables. Pour cette période, le bilan est donc positif, et nous tenons à souligner la qualité du travail effectué par l'ensemble du personnel de chaque unité administrative.

Forte de l'ensemble des moyens mis en place pour atteindre ses objectifs (qualification et diplomation des élèves jeunes et adultes, persévérance scolaire, qualité de la maîtrise de la langue française, satisfaction au travail du personnel, partenariat avec le milieu de la santé, des services sociaux et municipal, contribution au développement des entreprises et des individus, etc.), nous sommes à même de constater que beaucoup d'efforts ont été déployés au cours des dernières années pour l'atteinte des résultats fixés et nous sommes très conscients du chemin à parcourir. L'avènement du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) jumelé à plusieurs moyens mis en place afin d'assurer une progression nous permettrons de poursuivre dans cette lancée afin de développer le plein potentiel de chacun de nos élèves, jeunes et adultes. Mentionnons, entre autres, les processus de régulation permettant l'analyse des résultats de fin d'année obtenus dans différentes matières au primaire et au secondaire, la mise en place d'interventions adaptées pour les élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDA), l'analyse des services offerts aux EHDA au secondaire, la mise en œuvre de projets en formation générale des adultes et en formation professionnelle favorisant l'amélioration de la diplomation et le développement de la formation à distance.

Par ailleurs, l'objectif de travail prioritaire et commun à tous consiste en la concertation entre les différents ordres d'enseignement afin de favoriser l'arrimage pour améliorer la diplomation.



Pour ce faire, les Services éducatifs ont déposé un plan d'action sur trois ans à la direction générale. La pierre angulaire de ce plan d'action est l'accompagnement des milieux dans le but de :

- contribuer au développement professionnel pour un enseignement de qualité;
- développer une culture collaborative dans les milieux à partir des données probantes de la recherche;
- soutenir les enseignants dans les nouveaux contenus et l'actualisation du Programme de formation de l'école publique québécoise;
- maintenir les processus de régulation permettant aux écoles d'analyser leurs résultats.

Notons que la mise en place de la convention de partenariat et du plan stratégique nous a permis de réaliser l'atteinte de plusieurs de nos cibles et les résultats obtenus sont extrêmement encourageants pour l'avenir. Les stratégies privilégiées ont porté fruit et permettent de nous projeter positivement.

Soulignons également qu'au cours de la dernière année, l'ensemble des directions des établissements de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay (CSRS) ont révisé leur plan de lutte à l'intimidation, tel que prévu dans le projet de loi n° 56.

En 2018-2019, la CSRS sera dans l'élaboration et l'implantation de son nouveau Plan d'engagement vers la réussite. De nouvelles stratégies seront élaborées afin de continuer le travail amorcé par les conventions de partenariat et de réussite éducative.

Les cibles de notre plan stratégique 2014-2019 étaient élevées et représentaient un défi de taille pour l'organisation qui a déployé les efforts nécessaires afin que le plus grand nombre d'élèves persévèrent et obtiennent une diplomation ou une qualification.

Pour obtenir plus d'information sur l'ensemble des stratégies et des actions réalisées dans le cadre du plan stratégique de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, nous vous invitons à consulter le document complet sur le site de la commission scolaire au www.csrsaguenay.qc.ca.

REDDITION DE COMPTES

PLAN STRATÉGIQUE 2014-2019

BUTS	OBJECTIFS	CIBLES 2014-2018	RÉSULTAT 2016-2017	RÉSULTAT 2017-2018
1 L'augmentation de qualification et de la diplomation avant l'âge de 20 ans.	1.1 D'ici 2019, augmenter le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans, pour atteindre 82 %.	82 %	84 %	86 %
	1.2 D'ici 2019, maintenir à 10 % ou moins le taux de sorties sans diplôme ni qualification.	10 % ou moins	9 %	8,4 %
2 L'amélioration de la maîtrise de la langue française.	2.1 D'ici 2019, atteindre au moins 90 % pour le taux de réussite des élèves en lecture et en écriture aux résultats pour l'ensemble des niveaux du primaire.	90 %	Lecture : 91,6 % Écriture : 92,6 %	Lecture : 91 % Écriture : 91,3 %
	2.2 D'ici 2019, atteindre au moins 80 % pour le taux de réussite des élèves en lecture et en écriture aux résultats de fin d'année de secondaire 1 à 5.	80 %	Lecture : 87,1 % Écriture : 85,2 %	Lecture : 87,4 % Écriture : 86,5 %
3 L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes, dont les élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage.	3.1 D'ici 2019, atteindre un taux global de qualification des élèves HDAA de 72 %.	72 %	79 %	89,8 %
4 L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire.	4.1 D'ici 2019, augmenter à 60 % le pourcentage d'élèves qui respectent le niveau d'activité physique recommandé.	60 %	62 %	Aucun sondage n'a été réalisé en 2017-2018
	4.2 D'ici 2019, augmenter à 70 % le nombre de jeunes qui pensent que l'école accorde de l'importance à la saine alimentation.	70 %	65,4 %	Aucun sondage n'a été réalisé en 2017-2018
	4.3 D'ici 2019, s'assurer que 100 % des écoles aient un système de communication fonctionnel.	100 %	74 %	90 %
	4.4 D'ici 2019, s'assurer que plus de 95 % des élèves affirment se sentir en sécurité dans leur école.	95 %	84,8 %	Aucun sondage n'a été réalisé en 2017-2018
5 L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.	5.1 D'ici 2019, maintenir à plus de 7 % le nombre de nouveaux inscrits de moins de 20 ans à notre Commission scolaire en formation professionnelle par rapport à la clientèle totale des jeunes du secondaire.	7 %	6,7 % (275/4120)	5,13 % (216/4206)

BUTS	OBJECTIFS	CIBLES 2014-2018	RÉSULTAT 2016-2017	RÉSULTAT 2017-2018
6 L'engagement et la collaboration de la famille dans la réussite des élèves.	6.1 Augmenter le taux de participation moyen des parents pour l'ensemble des écoles primaires et secondaires d'ici 5 ans pour chacune des rencontres suivantes : Première rencontre de septembre avec les titulaires : • Atteindre 90 % de taux de participation moyens d'ici 5 ans au primaire • Atteindre 65 % de taux de participation moyens d'ici 5 ans au secondaire	Primaire : 90 % Secondaire : 65 %	Primaire : 86,4 % Secondaire : 56,7 %	Primaire : 86 % Secondaire : 36 %
	6.2 Augmenter le taux de participation moyen des parents pour l'ensemble des écoles primaires et secondaires d'ici 5 ans pour chacune des rencontres suivantes : Première visite de parents suite au premier bulletin de novembre : • Maintenir à 90 % le taux de participation moyen d'ici 5 ans au primaire • Atteindre 75 % de taux de participation moyens d'ici 5 ans au secondaire	Primaire : 90 % Secondaire : 75 %	Primaire : 95,4 % Secondaire : 64,3 %	Primaire : 96 % Secondaire : 63 %
	6.3 Augmenter le taux de participation moyen des parents pour l'ensemble des écoles primaires et secondaires d'ici 5 ans pour chacune des rencontres suivantes : Deuxième visite de parents sur invitation suite au second bulletin : • Atteindre 95 % de taux de participation moyens d'ici 5 ans au primaire • Atteindre 90 % de taux de participation moyens d'ici 5 ans au secondaire	Primaire : 90 % Secondaire : 90 %	Primaire : 96,4 % Secondaire : 77,5 %	Primaire : 95 % Secondaire : 52 %
	6.4 Portail Édu-Groupe : • Atteindre 90 % des parents qui adhèrent et consultent le portail Édu-Groupe* Note : Nous avons remplacé le portail Édu-Groupe par le portail Echo le 25 janvier 2016.	Primaire : 90 % Secondaire : 90 %	Primaire : 98,3 % Secondaire : 96,9 %	Primaire : 98,9 % Secondaire : 97,7 %
7 La collaboration entre le milieu scolaire et les partenaires (santé et services sociaux, municipaux, économiques, communautaires, etc.).	7.1 Faire connaître à l'ensemble des gestionnaires les partenaires qui peuvent collaborer avec le milieu scolaire	Élaborer un bottin des organismes	L'activité Énergie/Synergie a eu lieu et le bottin est en préparation.	Le bottin est disponible.
8 L'insertion professionnelle du personnel.	8.1 Appliquer la procédure d'accueil à tous les nouveaux employés à l'intérieur de leur premier mois de travail.	100 % des nouveaux employés	100 %	100 %
	8.2 Accompagner tous les employés qui changent de fonctions ou de lieu de travail selon la procédure établie.	100 % des employés qui ont changé de fonction	100 %	100 %

* Tous les parents des élèves des niveaux primaire et secondaire qui ont fourni une adresse courriel ont accès au portail Écho.

BUTS	OBJECTIFS	CIBLES 2014-2018	RÉSULTAT 2016-2017	RÉSULTAT 2017-2018
9 La qualité de vie au travail et la reconnaissance	9.1 Que 90 % de notre personnel considère que la qualité de vie au travail est adéquate à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.	90 %	Sondé aux deux ans, donc aucun résultat pour 2016-2017.	Aucun sondage n'a été réalisé en 2017-2018.
10 Contribution au développement des entreprises et des individus par une offre de services adaptée aux besoins en FGA et en FP.	10.1 Maintenir l'offre de services adaptés de la formation générale des adultes d'ici 5 ans.	Maintenir l'offre	Plus de 12 offres de services	Plus de 12 offres de services
	10.2 Augmenter l'offre de services adaptés de la formation professionnelle de 7 activités à 12 activités d'ici 5 ans.	Offre de 7 à 12 services adaptés	10 services offerts	Plus de 12 offres de services
11 Représentation administrative et politique auprès des organismes municipaux, politiques, économiques, socioculturels, santé et services sociaux, communautaires, scientifiques et sportifs.	10.1 Maintenir la représentation administrative à 19 activités d'ici 5 ans.	Maintenir la représentation administrative.	L'ensemble des représentations a été maintenu.	L'ensemble des représentations a été maintenu.
	10.2 Maintenir la représentation politique à 9 activités d'ici 5 ans.	Maintenir la représentation politique	L'ensemble des représentations a été maintenu.	L'ensemble des représentations a été maintenu.



RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Le Protecteur de l'élève a été interpellé pour 18 dossiers distincts au cours de l'année 2017-2018. Un (1) seul de ces dossiers a fait l'objet d'un dépôt de rapport et de recommandations au Conseil des commissaires. Quatre (4) autres dossiers ont nécessité des démarches du Protecteur auprès des instances scolaires afin de clarifier des contextes litigieux et de rechercher des solutions dans un mode de médiation.

Concernant les treize (13) autres requêtes, plusieurs en étaient à l'étape des discussions avec les instances scolaires lorsque le Protecteur de l'élève a été contacté. Quelques-unes ont fait l'objet de simples conversations téléphoniques. Aucun de ces 13 dossiers n'a débouché par la suite sur une plainte formelle adressée au Protecteur de l'élève. Dans ces circonstances, les interventions du Protecteur de l'élève ont pris la forme d'une identification des besoins, d'écoute et d'échanges sur les attentes des parents ou des élèves, de précisions sur les démarches entreprises ou à venir, ainsi que de conseils pour la résolution des problèmes vécus.

En guise de suivi aux recommandations acheminées au Conseil des commissaires par le Protecteur de l'élève, la direction générale a inscrit à son Plan de gestion annuel 2018-2019 la formation d'un comité ad hoc appelé à revoir la Politique institutionnelle Alimentation et vie physique active de la commission scolaire. Ce qui apparaît, aux yeux du Protecteur de l'élève, pertinent et en cohérence avec ses recommandations.

Quant au volet Intimidation sur lequel le Protecteur de l'élève peut être interpellé, un seul événement lui a été signalé. Son investigation a permis de constater que la direction de l'école avait traité avec diligence le dossier qui s'est soldé positivement à la suite d'une médiation proposée par le Protecteur de l'élève.

Le Protecteur de l'élève a participé à une rencontre d'échange et de formation réunissant l'ensemble des Protecteur de l'élève du Québec. Cette rencontre a favorisé le partage d'expertise et des approches de résolution de problème expérimentées par les Protecteurs de l'élève depuis leur entrée en fonction en 2010.

Les suivis réalisés par le Protecteur de l'élève à la suite des appels reçus ont permis de constater que les droits des élèves et les procédures préétablies ont été respectés, et que les dispositions mises en place ont pris en compte la réussite des élèves.

Enfin, selon les parents qui ont consulté le Protecteur de l'élève, même dans le cadre de sa neutralité, sa présence leur est sécurisante dans leur recherche d'obtenir un traitement équitable du dossier de leur enfant.

Marc Pomerleau
Protecteur de l'élève
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay
30 juin 2018

ÉLÉMENTS RELATIFS À L'INTIMIDATION ET À LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

NATURE DES ÉVÈNEMENTS DÉCLARÉS PAR LES DIRECTIONS D'ÉCOLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET PROPORTION DES PLAINTES DÉPOSÉES AUPRÈS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

« La commission scolaire doit faire mention dans ce rapport, de manière distincte pour chacune de ses écoles, de la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance du directeur général de la commission scolaire par le directeur de l'école en application de l'article 96.12, des interventions qui ont été faites et de la proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève ».

Extrait de la Loi sur l'Instruction Publique du Québec (LIP)

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace (textos, photos, vidéos, messages), dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale (insultes, cris), écrite (textos, notes, etc.), physique (coups, blessures), psychologiques (menaces, dénigrement, rumeurs, exclusion) ou sexuelle (propos ou comportement déplacés, gênants, humiliants, etc.), exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer un sentiment de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

**EN 2017-2018,
UNE INTERVENTION A FAIT L'OBJET D'UNE
PLAINTÉ AUPRÈS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE.**



ÉCOLE	INTIMIDATION				VIOLENCE				0%
	PHYSIQUE	VERBALE	ÉCRITE	ÉLECTRONIQUE	PHYSIQUE	VERBALE	ÉCRITE	ÉLECTRONIQUE	
ANDRÉ-GAGNON	IL Y A EU 5 ÉVÈNEMENTS D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE OU MOINS DANS CETTE ÉCOLE. ÉTANT DONNÉ CE PETIT NOMBRE, LES INDICATIONS DE FRÉQUENCE NE SONT PAS SIGNIFICATIVES.								
DE LA PULPERIE	IL Y A EU 5 ÉVÈNEMENTS D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE OU MOINS DANS CETTE ÉCOLE. ÉTANT DONNÉ CE PETIT NOMBRE, LES INDICATIONS DE FRÉQUENCE NE SONT PAS SIGNIFICATIVES.								
DES JOLIS-PRÉS	SOUVENT	JAMAIS	JAMAIS	JAMAIS	ASSEZ SOUVENT	JAMAIS	JAMAIS	JAMAIS	0%
DES QUATRE-VENTS	IL Y A EU 5 ÉVÈNEMENTS D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE OU MOINS DANS CETTE ÉCOLE. ÉTANT DONNÉ CE PETIT NOMBRE, LES INDICATIONS DE FRÉQUENCE NE SONT PAS SIGNIFICATIVES.								
L'HORIZON	IL Y A EU 5 ÉVÈNEMENTS D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE OU MOINS DANS CETTE ÉCOLE. ÉTANT DONNÉ CE PETIT NOMBRE, LES INDICATIONS DE FRÉQUENCE NE SONT PAS SIGNIFICATIVES.								
LA SOURCE	IL Y A EU 5 ÉVÈNEMENTS D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE OU MOINS DANS CETTE ÉCOLE. ÉTANT DONNÉ CE PETIT NOMBRE, LES INDICATIONS DE FRÉQUENCE NE SONT PAS SIGNIFICATIVES.								
MONT-VALIN	PARFOIS	PARFOIS	JAMAIS	JAMAIS	SOUVENT	JAMAIS	JAMAIS	JAMAIS	0%
NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE	IL Y A EU 5 ÉVÈNEMENTS D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE OU MOINS DANS CETTE ÉCOLE. ÉTANT DONNÉ CE PETIT NOMBRE, LES INDICATIONS DE FRÉQUENCE NE SONT PAS SIGNIFICATIVES.								
SAINT-ANTOINE	IL Y A EU 5 ÉVÈNEMENTS D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE OU MOINS DANS CETTE ÉCOLE. ÉTANT DONNÉ CE PETIT NOMBRE, LES INDICATIONS DE FRÉQUENCE NE SONT PAS SIGNIFICATIVES.								
SAINT-CLAIRE	IL Y A EU 5 ÉVÈNEMENTS D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE OU MOINS DANS CETTE ÉCOLE. ÉTANT DONNÉ CE PETIT NOMBRE, LES INDICATIONS DE FRÉQUENCE NE SONT PAS SIGNIFICATIVES.								
SAINT-DENIS	IL Y A EU 5 ÉVÈNEMENTS D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE OU MOINS DANS CETTE ÉCOLE. ÉTANT DONNÉ CE PETIT NOMBRE, LES INDICATIONS DE FRÉQUENCE NE SONT PAS SIGNIFICATIVES.								
VANIER	IL Y A EU 5 ÉVÈNEMENTS D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE OU MOINS DANS CETTE ÉCOLE. ÉTANT DONNÉ CE PETIT NOMBRE, LES INDICATIONS DE FRÉQUENCE NE SONT PAS SIGNIFICATIVES.								
ÉCOLE SECONDAIRE CHARLES-GRAVEL	SOUVENT	JAMAIS	JAMAIS	JAMAIS	PARFOIS	JAMAIS	JAMAIS	JAMAIS	0%
ÉCOLE SECONDAIRE DES GRANDES-MARÉES	IL Y A EU 5 ÉVÈNEMENTS D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE OU MOINS DANS CETTE ÉCOLE. ÉTANT DONNÉ CE PETIT NOMBRE, LES INDICATIONS DE FRÉQUENCE NE SONT PAS SIGNIFICATIVES.								
ÉCOLE SECONDAIRE FRÉCHETTE	IL Y A EU 5 ÉVÈNEMENTS D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE OU MOINS DANS CETTE ÉCOLE. ÉTANT DONNÉE CE PETIT NOMBRE, LES INDICATIONS DE FRÉQUENCE NE SONT PAS SIGNIFICATIVES.								

Rappel : les évènements pris en compte sont ceux qui ont été répertoriés par l'école et pour lesquels les intervenants ont conclu, après évaluation, qu'il s'agit bien d'actes d'intimidation ou de violence, tels que décrits à l'article 13 de la LIP et qui, conséquemment, ont fait l'objet d'un rapport sommaire au directeur général par intérim.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE RÉUSSITE

T TOUS F FILLES G GARÇONS

	2010-2011		2011-2012		2012-2013		2013-2014		2014-2015		2015-2016		2016-2017		
	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	
1	POURCENTAGE DES ÉLÈVES AYANT ACCUMULÉ UN RETARD À LA FIN DU PRIMAIRE														
	T	4	11,1	5,3	11,6	4,8	11,5	4,7	11,5	6,6	11,3	4,8	10,7	-	-
	F	2,1	9,1	4,2	9,5	3,4	8,5	3,4	9,6	4,3	9,2	5	9	-	-
	G	5,8	13,1	6,2	13,7	6,2	13,4	5,9	13,3	8,7	13,3	4,6	12,3	-	-
2	POURCENTAGE DES ÉLÈVES HDAA INTÉGRÉS (PRIMAIRE)														
	T	87	81,3	85,5	81,8	88	82,5	87,8	82,6	89,9	83,1	91,9	83,5	93,7	84
	F	84,7	83,5	80,7	84,3	86,7	84,9	88,5	84,8	91,5	85,4	93,8	85,8	95,3	86,3
	G	87,9	80,2	87,4	80,6	88,5	81,2	87,5	81,5	89,2	81,9	91,1	82,4	92,9	82,7
3	POURCENTAGE DES ÉLÈVES SORTANT AVEC DIPLÔME EN SECONDAIRE 5														
	T	73,7	78,1	75,6	77,3	77,6	77,9	76,6	78,5	77,9	79,2	77	82,5	-	-
	F	78,5	81,6	80	81,2	80,7	81,5	83,1	82,1	82,2	82,9	82,6	86	-	-
	G	68,9	74,2	70,6	72,7	74,3	73,9	69,3	74,6	73,2	75,3	70,9	78,7	-	-
4	POURCENTAGE DES ÉLÈVES SORTANT AVEC DIPLÔME OU QUALIFICATION														
	T	90,3	83,8	90,8	83,8	90,4	84,7	93,4	83,7	93,3	86,5	91,6	87	-	-
	F	91,9	87,4	93,4	84,6	92,7	88,1	95,6	95,6	92,5	89,6	94,7	89,8	-	-
	G	88,8	79,9	87,9	77	88,1	81,2	90,9	90,9	94,1	83,3	88,2	84	-	-
5	POURCENTAGE DES ÉLÈVES SORTANT SANS DIPLÔME OU QUALIFICATION (DÉCROCHEURS)														
	T	9,7	16,2	9,2	16,2	9,6	15,3	6,6	14,1	6,7	13,5	8,4	13	-	-
	F	8,1	12,6	6,6	15,4	7,3	11,9	4,4	11	7,5	10,4	5,3	10,2	-	-
	G	11,2	20,1	12,1	23	11,9	18,8	9,1	17,4	5,9	16,8	11,8	16	-	-
6	POURCENTAGE DES ÉLÈVES HDAA INTÉGRÉS (SECONDAIRE)														
	T	24,4	51,3	39,4	53	35,9	57,2	44,2	59,2	48,2	61,9	50,3	65,3	56,9	67,7
	F	26	53	39,3	54,3	34,7	58,5	47,6	60,9	54,2	65	55,7	68,1	60,4	70,8
	G	23,5	50,4	39,4	52,3	36,5	56,2	42,5	58,2	45,1	61,2	47,7	63,7	55,1	65,9
7	POURCENTAGE DES ÉLÈVES DIPLÔMÉS EN FORMATION PROFESSIONNELLE (PEU IMPORTE LE PROGRAMME)														
	T	73,3	80,1	74	80,5	74,8	81,3	73,7	81,3	-	-	-	-	-	-
	F	74,9	79,2	73,5	79,9	74,9	80,6	73,1	80,8	-	-	-	-	-	-
	G	71,5	80,8	74,5	81	74,7	81,8	74,3	81,7	-	-	-	-	-	
8	POURCENTAGE DES NOUVEAUX ÉLÈVES DE MOINS DE 20 ANS EN FORMATION PROFESSIONNELLE														
	T	39,9	30,7	42,6	31,1	37,7	29,8	37,3	27,3	41,9	25,9	34,4	24,3	-	-
	F	31,5	25,2	37,7	24,8	32,3	23,4	29,9	20,5	35	19,4	28,2	17,9	-	-
	G	50	35,3	48,5	36,2	44,3	34,9	45,7	33	51,2	31,2	43,8	29,8	-	-
9	TOTAL DES EFFECTIFS EN FORMATION GÉNÉRALE ADULTE														
	TOTAL	4 225	240 406	3 416	234 538	3 522	240 492	3 310	237 248	3 351	227 787	3 410	227 778	-	-
	VARIATION	-1,03%	-1,06%	-19,15%	-2,44%	3,10%	2,54%	-6,02%	-1,35%	1,33%	-3,99%	1,76%	0,01%	-	-

* Les chiffres en rouge représentent les nouvelles données obtenues en 2017-2018.

CONSTATS

La mise à jour annuelle des statistiques relatives aux principaux indicateurs de réussite permet à la CSRS d'évaluer la pertinence de ses actions et leurs effets sur la réussite des élèves. Il est à noter que les données les plus récentes rendues disponibles par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ont été utilisées pour générer le tableau des indicateurs et en tirer des constats.

INDICATEUR N° 1

Depuis plus de 15 ans, le pourcentage des élèves ayant cumulé un retard à la fin du primaire au sein des établissements de la CSRS est significativement en dessous de la moyenne observée à l'échelle de la province. Au cours des trois dernières années pour lesquelles les données sont disponibles (2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016), nous observons une hausse de ce pourcentage en 2014-2015, pour ensuite revenir à un taux comparable en 2015-2016.

INDICATEUR N° 2

Entre les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017, une augmentation de près de 2 % des élèves HDAA intégrés en classes régulières au niveau du primaire est notée. Il est également possible d'observer que le taux d'intégration des élèves HDAA au primaire de la CSRS est supérieur au taux moyen à l'échelle provinciale de 9,7 %, ce qui représente un écart remarquable à la faveur de notre commission scolaire.

INDICATEUR N° 5

Bien que stable depuis les deux dernières années, le pourcentage d'élèves sortant sans diplôme ou qualification (décrocheurs) au sein de notre commission scolaire a connu une hausse de 1,7 % pour l'année 2015-2016. Cette hausse s'explique par une augmentation de 5,9 % des décrocheurs chez les garçons entre 2014-2015 et 2015-2016. Toutefois, les garçons de la CSRS sont toujours significativement moins nombreux à sortir sans diplôme ou qualification que les garçons de l'ensemble du Québec (écart de 4,2 %). Enfin, le pourcentage de décrocheurs à la CSRS, garçons et filles confondus, est toujours moins élevé que celui de l'ensemble du Québec, et ce, depuis le début des années 2000.

INDICATEUR N° 6

En 2016-2017, le pourcentage d'intégration des élèves HDAA au niveau secondaire a poursuivi sa remontée avec une augmentation de 6,6 % par rapport à l'année antérieure. Toutefois, ce pourcentage se situe à 67,7 % à l'échelle du Québec (56,9% CSRS). Il est donc prévu dans les priorités d'action de la CSRS pour l'année scolaire 2018-2019 de réviser les modèles de services aux élèves HDAA au secondaire. Les pratiques probantes seront considérées afin de garder les élèves le plus longtemps possible dans le parcours régulier d'enseignement, favorisant ainsi la diplomation ministérielle.



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 287 DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
LA COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY SOUMET POUR
PUBLICATION SES ÉTATS FINANCIERS.

	AU 30 JUIN 2018	AU 30 JUIN 2017
ACTIFS FINANCIERS		
ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE)	360 383 \$	(11 150) \$
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À RECEVOIR	19 701 946 \$	18 710 552 \$
SUBVENTION À RECEVOIR - FINANCEMENT	15 055 520 \$	16 261 238 \$
TAXE SCOLAIRE À RECEVOIR	1 505 003 \$	1 462 283 \$
DÉBITEURS	1 554 312 \$	1 387 230 \$
STOCKS DESTINÉS À LA REVENTE	162 710 \$	160 969 \$
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	38 339 874 \$	37 971 122 \$
PASSIFS		
EMPRUNTS TEMPORAIRES	14 235 000 \$	18 200 000 \$
CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER	17 312 871 \$	17 325 748 \$
CONTRIBUTIONS REPORTÉES AFFECTÉES À L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 707 414 \$	1 732 030 \$
REVENUS PERÇUS D'AVANCE	371 686 \$	378 432 \$
PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX	5 391 089 \$	5 113 601 \$
DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION	129 847 563 \$	121 804 723 \$
AUTRES PASSIFS	2 902 836 \$	1 120 677 \$
TOTAL DES PASSIFS	171 768 459 \$	165 675 210 \$
DETTE NETTE	(133 428 585) \$	(127 704 088) \$
ACTIFS NON FINANCIERS		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	137 703 762 \$	134 402 193 \$
STOCKS DE FOURNITURES	710 207 \$	656 765 \$
CHARGES PAYÉES D'AVANCE	75 127 \$	62 336 \$
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	138 489 096 \$	135 121 294 \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	7 417 206 \$	7 638 299 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(2 356 696) \$	(221 093) \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	5 060 510 \$	7 417 206 \$

OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION

La Commission scolaire élabore ses propres règles budgétaires qui sont la traduction de ses objectifs, principes et critères de répartition. Ces règles font l'objet de consultation au comité de parents et aux conseils d'établissements.

La version intégrale de la politique *Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements* est disponible dans la section Documents publics au www.csrsguay.qc.ca.

LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs a pour objet de renforcer les mécanismes de gestion et de contrôle des effectifs des organismes publics, notamment pour suivre et encadrer leur évolution. Selon l'article 20 de cette loi, un organisme public doit faire état de l'application des dispositions prévues à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs dans son rapport annuel.

CONTRÔLE DES EFFECTIFS

	HEURES TRAVAILLÉES		HEURES SUPPLÉMENTAIRES		TOTAL D'HEURES RÉMUNÉRÉES		NOMBRE D'EMPLOYÉS	
	AVRIL 2017 À MARS 2018	AVRIL 2016 À MARS 2017	AVRIL 2017 À MARS 2018	AVRIL 2016 À MARS 2017	AVRIL 2017 À MARS 2018	AVRIL 2016 À MARS 2017	AVRIL 2017 À MARS 2018	AVRIL 2016 À MARS 2017
PERSONNEL D'ENCADREMENT	131 849,78	120 849,78	0,00	0,00	131 849,78	120 849,78	80	83
PERSONNEL PROFESSIONNEL	173 690,96	168 410,33	11,00	121,43	173 701,96	168 531,76	124	126
PERSONNEL ENSEIGNANT	1 478 854,42	1 459 635,42	2 148,67	2 181,07	1 481 003,09	1 461 916,49	1326	1328
PERSONNEL DE BUREAU, TECHNICIEN ET ASSIMILÉ	795 984,53	754 582,75	2 020,55	2 764,78	798 005,08	757 347,53	847	825
OUVRIERS, PERSONNEL D'ENTRETIEN ET DE SERVICE	208 917,35	203 494,76	4 064,44	4 277,25	212 981,79	207 772,01	146	146
TOTAL	2 789 297,04	2 706 973,04	8 244,66	9 444,53	2 797 541,70	2 716 417,57	2 523	2 508
					+ 81 124			

Note : L'écart de plus de 80 000 heures entre les deux périodes s'explique par l'ajout des heures travaillées pour le personnel enseignant et le personnel de soutien en lien avec le service direct à l'élève.

CONTRATS DE SERVICES COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ ET PLUS CONCLUS ENTRE LE 1^{ER} AVRIL ET LE 31 MARS

	AVRIL 2017 À MARS 2018	
	NOMBRE	VALEUR
CONTRATS DE SERVICES AVEC UNE PERSONNE PHYSIQUE ¹	8	130 696 \$
CONTRATS DE SERVICES AVEC UN CONTRACTANT AUTRE QU'UNE PERSONNE PHYSIQUE ²	29	1 975 658 \$
TOTAL	37	2 106 354 \$

¹ Une personne physique, qu'elle soit en affaire ou non.

² Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

ACTIONS ET DÉCISIONS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES 2017-2018

L'année 2017-2018 a été marquante pour l'histoire de notre commission scolaire. Elle a été parsemée d'événements particuliers touchant à sa gestion et à sa gouvernance. Les principales actions et décisions prises par le conseil des commissaires forment donc le reflet de cette période de remise en question.

Ainsi, en prémisses à tous les travaux de transformation de l'organisation qui allaient s'ensuivre, le conseil des commissaires a restructuré son ordre du jour afin de garder en premier plan la réussite des élèves et a permis à son comité de vérification ainsi qu'à son comité de gouvernance et d'éthique de se doter de règles de régie interne.

De plus, le conseil des commissaires, assisté de son comité des ressources humaines, a revu le profil de compétence des hors cadre de la commission scolaire ainsi que celui des directions d'établissement.

Également, conformément aux exigences de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, une procédure interne a été adoptée dans cet esprit et un responsable du suivi des divulgations a été nommé.

En cours d'année 2017-2018, les commissaires ont également accepté l'entente « Principaux éléments d'une entente de règlement relative aux frais chargés par les commissions scolaires défenderesses dans le cadre de l'action collective ». Cette entente, représentant 2,16 M\$ pour l'organisation, conclut un chapitre important de ce dossier.

Considérant la proximité quant à la tenue des élections provinciales et scolaires à venir à l'automne 2018 et le risque que cela entraîne un impact négatif sur la participation citoyenne mais également sur l'organisation technique des élections scolaires, le conseil a adopté une résolution en mars à l'effet d'adresser une demande de report des élections scolaires au ministre de l'Éducation afin de réunir toutes les conditions gagnantes pour favoriser la démocratie scolaire.

Dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissement, le conseil a octroyé plus de 4,5 M \$ en travaux, démontrant ainsi l'importance qu'il accorde à la mise à jour des milieux de vie de tous nos élèves et des membres du personnel.

Du côté de ses partenaires, le conseil des commissaires a entériné une entente avec la Société de transport du Saguenay visant le transport matin et soir de plus de 800 de ses élèves inscrits dans certains programmes particuliers. De plus, la commission scolaire a adopté une résolution d'appui à l'égard de la municipalité de Saint-Fulgence dans le cadre de ses démarches auprès du ministère des Transports du Québec afin que soit abaissée la limite de vitesse sur le tronçon de la route 172.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES

Règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

PRÉAMBULE

Conformément aux articles 175.1, 175.2 et 175.3 de la Loi sur l'instruction publique, le Conseil des commissaires adopte un code d'éthique et de déontologie applicable à l'ensemble de ses membres.

Les commissaires doivent, dans l'exercice de leurs fonctions, agir avec honnêteté, loyauté et intégrité, au mieux des intérêts de la Commission, avec diligence et compétence, comme le ferait toute personne raisonnable en de pareilles circonstances.

L'adoption de ce code et les engagements officiels envers celui-ci accroissent et maintiennent la confiance du public en l'intégrité de l'administration de la Commission scolaire.

1. OBJECTIFS

De façon générale, le présent règlement s'inscrit dans un contexte de transparence et se veut une garantie de confiance et de crédibilité pour le public à l'égard des commissaires.

Plus spécifiquement, ce règlement dicte des règles de conduite aux commissaires, propose des mesures de prévention par des déclarations d'intérêts, identifie des situations conflictuelles, prévoit l'imposition de sanctions et veut être un gage de décisions exemptes de conflits d'intérêts.

2. DÉFINITIONS

COMMISSION

La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay

COMMISSAIRE

Un commissaire élu ou nommé en application de la Loi sur les élections scolaires et/ou un commissaire représentant du comité de parents.

ÉTHIQUE

Ensemble de valeurs ou de principes liés à la mission de l'organisation, destinés à aider le développement d'un jugement sûr lors d'une décision à prendre ou d'un comportement à adopter.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Toute situation où le commissaire risque d'avoir à choisir entre son intérêt personnel ou celui de ses proches et celui de la Commission scolaire.

3. CHAMP D'APPLICATION

Le présent code d'éthique et de déontologie s'applique particulièrement dans les rapports entre les commissaires, entre un commissaire et un gestionnaire, entre un commissaire et un citoyen ou un organisme, entre un commissaire et tout intervenant.

Le présent code s'applique en tout temps, que ce soit lors d'une séance publique du Conseil, d'une séance du Comité exécutif, d'un huis clos, d'une séance de travail ou en dehors de ces occasions. Son application se poursuit après son mandat pour les questions relatives à la confidentialité et à toute information privilégiée qu'il a pu obtenir en cours de mandat.

4. DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES COMMISSAIRES

La plupart des principes énoncés ci-après relèvent du simple bon sens ou encore font appel au sens naturel de la justice et de l'honnêteté. En faisant connaître les principes auxquels elle croit et adhère, la Commission souhaite aider tous les intéressés à orienter leur action.

4.1. Les devoirs généraux

- 4.1.1. Le commissaire participe avec assiduité à toutes les sessions du Conseil et/ou du Comité exécutif et se conforme aux règles du code de procédure d'assemblée délibérante de la Commission.
- 4.1.2. Le commissaire qui ne peut participer à une session ordinaire ou extraordinaire motive son absence auprès du président ou de la secrétaire générale.
- 4.1.3. Le commissaire évite toute situation qui pourrait le mettre en conflit d'intérêts.
- 4.1.4. Le commissaire s'assure d'avoir l'information nécessaire à la prise de décision.
- 4.1.5. Le commissaire doit respecter les règlements et politiques établis par la Commission.
- 4.1.6. Le commissaire doit s'abstenir de toute forme de discriminations comme par exemple celles basées sur l'âge, le sexe, l'ethnie, la fortune, la religion, les handicaps, les liens parentaux, etc.

4.2. Relations avec les pairs

- 4.2.1. Le commissaire traite ses collègues avec respect et courtoisie.
- 4.2.2. Le commissaire est solidaire, en tout temps, des positions prises par le Conseil des commissaires et le Comité exécutif.
- 4.2.3. Le commissaire s'interdit de critiquer publiquement les autres commissaires.
- 4.2.4. Le commissaire se montre compréhensif envers ses collègues et consent à les aider au besoin.
- 4.2.5. Le commissaire évite de surprendre la bonne foi d'un collègue ou de se rendre coupable d'un abus de confiance.
- 4.2.6. Le commissaire exerce ses fonctions dans un esprit de collégialité.

4.3. Relations avec les employés

- 4.3.1. Le commissaire traite chacun des cas à l'étude avec équité et justice.
- 4.3.2. Le commissaire sait écouter les doléances des employés dans le plus grand respect, sans toutefois se poser en juge ou faire de l'ingérence au niveau du fonctionnement interne de la Commission.
- 4.3.3. Le commissaire sait reconnaître les mérites des employés et évite tout propos qui pourrait les discréditer.
- 4.3.4. Le commissaire prend toutes ses décisions en fonction d'assurer les meilleurs services possibles aux élèves.

4.4. Relations avec la Commission

- 4.4.1. Dans la mesure du possible, le commissaire se rend disponible pour participer à des comités de travail ou à des activités des élèves.
- 4.4.2. Le commissaire doit se rappeler qu'il est le premier répondant des décisions prises par son Conseil et son Comité exécutif.
- 4.4.3. Le commissaire est bien conscient que son mandat de commissaire trouve toute sa force légale au moment où il siège en Conseil ou en Comité exécutif, alors que son président conserve ses pouvoirs et ses droits en tout temps pendant la durée de son mandat.

4.5 Relations avec le public

- 4.5.1. Le commissaire reconnaît que son rôle lui confère des responsabilités à l'égard du public et que ses relations avec celui-ci doivent être imprégnées de respect, de loyauté, de franchise et de transparence.
- 4.5.2. Le commissaire reconnaît que la nature de sa fonction lui crée l'obligation de vivre en citoyen exemplaire.
- 4.5.3. Le commissaire utilise un langage correct et respectueux qu'une société peut exiger d'un administrateur scolaire.
- 4.5.4. Le commissaire est à l'écoute de son milieu et doit agir au meilleur des intérêts du public avec diligence, compétence et impartialité.
- 4.5.4. Le commissaire a le pouvoir de faire une déclaration personnelle qu'il croit d'intérêt public. Le commissaire reconnaît que sa déclaration demeure personnelle s'il n'a pas reçu le mandat officiel d'intervenir au nom de l'ensemble des commissaires ou de la Commission.

5. Situations de conflit d'intérêts

5.1. Chaque commissaire doit prendre les dispositions qui s'imposent pour éviter les conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents, dans l'exercice de ses fonctions.

5.2. Chaque commissaire a l'obligation de dévoiler la nature de toute situation où il se trouverait en conflit d'intérêts directement ou indirectement, en utilisant le formulaire apparaissant en annexe I.

5.3. Une première déclaration est produite par chaque commissaire après l'entrée en vigueur du présent code ou après une entrée en fonction comme commissaire. Par la suite, il sera tenu de produire une déclaration en début de mandat et chaque fois qu'une nouvelle situation l'exige.

5.4. Ces déclarations sont remises au président du Conseil des commissaires et acheminées par la suite à la secrétaire générale.

5.5. Toute nouvelle déclaration rend caduque la précédente, laquelle est retirée et remise à la personne concernée.

5.6. La notion de conflit d'intérêts peut être abordée sous les quatre volets suivants:

- 5.6.1. Au regard de l'argent
 - avantages directs, pots-de-vin, cadeaux, marques d'hospitalité et autres avantages;
 - utilisation à des fins personnelles de la propriété de l'organisme sous réserve des politiques et instructions existantes;
 - relations contractuelles entre l'organisme et une organisation extérieure dans laquelle le commissaire possède un intérêt direct ou indirect.
- 5.6.2. Au regard de l'information
 - utilisation à des fins personnelles ou trafic d'informations privilégiées.
- 5.6.3. Au regard de l'influence
 - utilisation des attributs d'une charge pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'une tierce personne avec laquelle on est lié.
- 5.6.4. Au regard du pouvoir
 - abus d'autorité y compris le traitement de faveur;
 - le fait de se placer dans une situation de vulnérabilité ou de porter atteinte à la crédibilité de l'organisme en ayant un comportement indigne ou incompatible avec les exigences de la fonction.

6. Mécanisme d'application

6.1. Toute plainte au regard du présent règlement doit être déposée au directeur général qui verra à la référer à la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction, s'il y a lieu (Réf. : article 175.1 de la LIP – 5e paragraphe).

6.2. Sanctions

La loi prévoit entre autres les procédures en déclaration d'inhabilité à siéger à titre de commissaire (notamment l'article 21 de la Loi sur les Élections scolaires, les articles 304 à 312 de la Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités) de même que l'obligation de remettre la valeur de l'avantage reçu (notamment l'article 175.3 de la Loi sur l'Instruction publique).

Dans les autres cas, la ou les personnes chargées d'imposer une sanction peuvent édicter l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- 6.2.1. **Avis verbal** : en cas d'infraction mineure au présent code, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront servir un avis verbal au commissaire fautif.
- 6.2.2. **Avis écrit** : en cas d'infraction plus sérieuse ou de récidive, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront servir un avis écrit au commissaire fautif. Cet avis devra indiquer ce qui constitue l'essentiel de l'infraction et la correction à apporter.
- 6.2.3. **Blâme** : en cas d'infraction sérieuse ou de récidive, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront déposer, en assemblée publique, une motion de blâme à l'encontre du commissaire fautif.
- 6.2.4. **Participation aux comités** : en plus des sanctions précédentes, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront déchoir un commissaire de ses charges ou de ses droits de

participation au sein de comités de la Commission scolaire ou à titre de représentant de la Commission scolaire.

- 6.2.5. **Coupure de rémunération** : exceptionnellement, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contrevention au code pourront imposer une coupure de rémunération d'un commissaire.
- 6.2.6. **Suspension** : exceptionnellement, le commissaire pourra être suspendu sans rémunération; toutefois, cette suspension ne peut être considérée comme étant un défaut d'assister au Conseil des commissaires au sens de l'article 193 de la loi sur les élections scolaires.

7. La rémunération des commissaires

- 7.1. **La rémunération et les autres bénéfices et avantages pouvant être accordés aux commissaires sont fixés par décret du Gouvernement du Québec (décret 545-90 du 25 avril 1990).**
- 7.2. **Les modalités relatives à la répartition du montant total disponible selon le décret sont décidées par le Conseil des commissaires.**
- 7.3. **La Commission définit par politiques, les modalités relatives aux frais de voyage et de déplacement, aux frais liés à des activités de représentation et à tout gain obtenu en résultat d'une quelconque activité de représentation.**

8. Accessibilité du code d'éthique

- 8.1. **Le code d'éthique et de déontologie est accessible au bureau du Secrétariat général, 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi (Québec) G7H 1W2**

9. Entrée en vigueur

- 8.1. **Le présent règlement entre en vigueur le jour de son adoption par le Conseil des commissaires, soit le 9 mai 2007.**

10. Abrogation

- 10.1. **Le présent règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des commissaires remplace le Règlement (R)-1998-02 adopté le 27 janvier 1998**



LOI FACILITANT LA DIVULGATION

D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS



La Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 9 décembre 2016 et mise en vigueur le 1^{er} mai 2017. Depuis cette date, le Protecteur du citoyen a le pouvoir d'enquêter à la suite de divulgations d'actes répréhensibles, commis ou sur le point de l'être, à l'égard d'organismes publics, dont les commissions scolaires et leurs établissements. La Loi prévoit la protection des divulgateurs en interdisant à quiconque d'exercer des représailles contre un divulgateur ou une personne ayant collaboré à une vérification ou à une enquête à la suite d'une divulgation.

La Loi permet à tous de divulguer un tel acte auprès du Protecteur du citoyen ou de le faire auprès du responsable du suivi des divulgations de l'organisation.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le www.csrsguaynay.qc.ca/divulgation-dun-acte-reprehensible.

Aucune divulgation d'acte répréhensible n'a été reçue au cours de l'année 2017-2018.

MANQUEMENTS AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX COMMISSAIRES

Conformément à l'article 175.1 de la Loi sur l'Instruction publique, le rapport annuel doit en outre faire état du nombre de cas traités et de leur suivi, manquements constatés au cours de l'année par les instances disciplinaires, de leur décision et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que du nom des commissaires déchus de leur charge par un tribunal au cours de l'année.

En septembre 2017, une décision a été rendue à l'égard d'une plainte déposée l'année précédente. La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction, au terme de son enquête, a conclu que les faits rapportés n'ont pas permis de constater qu'il y a eu manquement au Code.

Au cours de cette même année, trois autres plaintes ont été traitées. La première plainte a été rejetée. Quant à la seconde, la personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction, dans sa décision, a retenu la plainte et a prononcé deux blâmes à l'endroit du commissaire en question : – à l'égard d'un manquement aux devoirs et obligations en regard de la règle du huis clos et – à l'égard de ses commentaires et attitudes.

Concernant la troisième, la décision sera connue l'année suivante.



Commission scolaire des Rives-du-Saguenay

36, rue Jacques-Cartier Est
Chicoutimi (Québec) G7H 1W2

418 698-5000

info@csrsaguenay.qc.ca
www.csrsaguenay.qc.ca